

ATTRIBUTION DE SUBVENTION
A L'ASSOCIATION « PARCOURS HANDICAP 13 ÉTANG DE BERRE »

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

- PARCOURS HANDICAP 13 ÉTANG DE BERRE : sise 24 avenue Maurice Marin
13170 LES PENNES MIRABEAU

. Nom du Responsable local : Mr Auguste DE LUCA
. Numéro SIRET : 498904812

a pour objectif de susciter des actions d'information, de sensibilisation pouvant concourir au développement de l'aide aux personnes en situation de handicap, d'accompagner le lien avec les collectivités, d'entretenir un réseau coordonné .

Il convient de préciser que ladite association est signataire de la nouvelle Charte Handicaps.

A ce titre elle s'est engagée à accompagner les agents du CCAS à travers une sensibilisation sur la notion de handicaps et la formation d'un agent sur la rédaction de la fiche Projet de vie (dossier MDPH) afin de mieux accompagner les Pennois dans cette démarche .

L'association « **PARCOURS HANDICAP 13 Étang de Berre** » a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il a fait l'objet d'une analyse, il est proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 500 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association PARCOURS HANDICAP 13 ÉTANG DE BERRE de : 500 €, au titre de l'exercice 2024,

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE PREMIER ADJOINT
JEAN-MARC LEONETTI